

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					



LES SAINTES FEMMES AU TOMBEAU.

XV^{me} ANNÉE

1899



1^{er} AVRIL

N^o 4

Revue du Tiers-Ordre

et de la

Terre-Sainte

Les Saintes Femmes au Tombeau

(EXTRAIT D'UN SERMON DE SAINT ANTOINE DE PADOUA, SUR LA
RÉSURRECTION.)



Le premier jour de la semaine, de grand matin (les saintes femmes) arrivèrent au sépulchre, alors que le soleil était déjà levé. Elles se disaient entre elles : « Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulchre ? » Mais en regardant, elles virent la pierre ôtée, car elle était très grande. Et entrant dans le sépulchre, elles virent un jeune homme, assis à la droite, revêtu d'une robe blanche : et elles furent effrayées. Mais il leur dit : Ne craignez point. Vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié : il est ressuscité, il n'est pas ici : voici le lieu où on l'avait placé. » (Marc XVI., 2-7.)

Si nous y prenons garde, ce récit simple et touchant de la visite des saintes femmes au tombeau, au matin de la Résurrection, est rempli d'enseignements salutaires pour nos âmes.

C'était *le matin*, nous dit saint Marc, et ce matin figure admirablement la résurrection spirituelle, le lever de la grâce dans une âme. En effet, quand la grâce fait de nouveau son apparition

dans une âme, semblable au soleil levant, elle chasse devant elle les ténèbres de la nuit, dans lesquelles cette âme se trouvait jusque là plongée : *mane astabo* : au matin je me tiendrai en votre présence, s'écrie le Roi Prophète. Quand il parlait ainsi au Seigneur, il voulait sans doute lui rendre dès le matin l'hommage qui lui est dû et l'adorer ; mais ne lui disait-il pas en même temps : Pour que ma prière vous soit agréable, je me présenterai à vous dans la droiture et la sainteté : droiture et sainteté que vous m'aviez données et que j'ai perdues ; mais que la grâce me rendra : *mane astabo*.

C'était encore le lendemain du sabbat, *una sabbatorum*, et ce n'est pas en vain que l'Évangéliste nous le fait remarquer. Il veut nous exprimer, par là, qu'on n'approche du Seigneur qu'après avoir mis son âme en repos, par l'éloignement des inquiétudes terrestres. *Non in commotione Dominus*. Le Seigneur n'habite pas le trouble, il ne se communique que dans le calme. N'est-ce pas d'ailleurs la même recommandation qu'il nous fait par la bouche de Jérémie ? *Prenez soin de vos âmes, ne vous chargez pas de fardeaux le jour du sabbat et ne les transportez pas à travers les portes de Jérusalem*. Le sabbat désigne le calme, le repos : Jérusalem figure l'âme ; et les portes de cette Jérusalem sont les cinq sens. Ceux-là donc portent des fardeaux le jour du sabbat et les font passer par les portes de Jérusalem, qui, enlacés dans les soucis de la terre, introduisent dans l'âme, par la porte des cinq sens, le poids des affaires du siècle et le fardeau des péchés, et ainsi ils ne prennent pas soin de leur âme. Mais ceux qui s'efforcent d'éloigner de leurs oreilles le bourdonnement des mouches d'Égypte, ceux-là arrivent au sépulcre, le lendemain du sabbat, c'est-à-dire qu'ils parviennent à conserver dans leur esprit la pensée de la mort, dans laquelle ils se sont ensevelis.

Elles se disaient l'une à l'autre : « Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulcre. » Mais en regardant, elles virent la pierre ôtée, car elle était fort grande.

Sous la figure de l'allégorie, cette pierre, ôtée de l'entrée du sépulcre, insinue que les sacrements du Christ, jusque là voilés sous la lettre de la Loi, sont maintenant mis à découvert et institués de façon à inaugurer la Loi Nouvelle. La loi ancienne était écrite sur la pierre pour en montrer la rigidité : en ce jour de la résurrection du Sauveur, les voiles sont enlevés, la lumière

rayonne partout, l'antique mort est vaincue, et voici que l'espérance de la vie éternelle est annoncée à l'univers entier. Dans un autre sens, cette pierre peut être l'emblème du poids des péchés, dont l'âme est déchargée par la grâce. Mais, comment la grâce opérera-t-elle ce prodige, et que fera l'âme pour mériter d'être ainsi délivrée du fardeau sous lequel elle succombe ? La Genèse nous l'indique quand elle nous dit : *C'était la coutume de rassembler toutes les brebis, avant d'enlever la pierre de l'orifice du puits.* — L'application se fait d'elle-même : Voulez-vous vous alléger de cette pierre du péché, qui vous oppresse et vous empêche de vous lever ? Rassemblez les brebis, c'est-à-dire concentrez sur Jésus-Christ toutes vos pensées et vos affections, et de vous également l'on pourra dire : *voici que Rachel vient avec ses brebis de son père, car elle mène paître son troupeau.*

Aller au sépulcre, c'est encore entrer en religion, s'enfermer dans un monastère pour y faire pénitence. Mais en considérant cette pierre qui s'appelle l'austérité de la vie religieuse, « *qui donc nous ôtera cette pierre ?* » se dit-on. Elle est fort grande cette pierre : l'entrée est difficile, les veilles prolongées, les jeûnes fréquents, la nourriture bien sobre, l'habit bien rude, la discipline bien dure : et puis la pauvreté volontaire et l'obéissance aveugle ! mais qui donc pourra nous enlever cette pierre ? ô âmes sans énergie, approchez donc et regardez, courage ! et vous verrez que la pierre a été ôtée. *Un ange est descendu du ciel : s'approchant de la pierre, il l'a renversée et s'est assis dessus.* (Math. xxviii.) Cet ange c'est la grâce de l'Esprit-Saint, qui enlève l'obstacle de l'entrée du sépulcre, raffermi notre faible courage, rend suave l'austérité, et, par le baume de l'amour, rend douce toute amertume. Et ainsi *le cheval*, comme dit Salomon (Prov. xxi.), c'est-à-dire la bonne volonté, *se trouve prêt pour le jour du combat, et le Seigneur lui accorde le salut* : car à celui qui aime rien n'est difficile.

Et, entrant dans le sépulcre, elles virent un jeune homme, assis à droite, revêtu d'une robe blanche.

Le sépulcre, c'est la vie contemplative, dans laquelle s'enferme et se cache l'homme qui est mort au monde. Il est dit dans Job : *tu entreras dans la tombe, comblé de biens, pareil au monceau de blé qu'on enferme.* (Job v.) Or, cette parole peut s'appliquer au juste, qui soufflant loin de lui les pailles légères des

biens de la terre, s'enferme dans le tombeau de la vie contemplative et y trouve l'abondance des biens célestes. Il ressemble au monceau de blé, parce que son âme trouve dans la contemplation une nourriture substantielle et d'une céleste douceur. Il trouve, lui aussi, à l'entrée du tombeau, *un jeune homme assis à droite, revêtu d'une robe blanche*. Il est assis à droite, pour marquer qu'il se trouve prêt à l'aider dans son œuvre. Ce jeune homme est le Fils de Dieu lui-même. Ne nous a-t-il pas réellement aidés, lui qui nous a donné sa divinité et s'est revêtu de notre humanité, afin de nous introduire dans son royaume ? Il est revêtu d'une robe blanche, c'est-à-dire d'une chair immaculée.

Après nous avoir comblés de tous ses bienfaits, dit saint Bernard, il a voulu encore que son côté droit fût ouvert, afin de nous montrer que c'est à sa droite, et non pas ailleurs, qu'il a voulu nous préparer une place.

Que celui donc qui quitte le monde pour s'enfermer dans le tombeau de la vie contemplative, fasse de ce jeune homme l'objet de ses méditations, et le considère comme le considérait saint Bernard.

Mais il leur dit : « Ne craignez point, vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié : il est ressuscité : il n'est point ici. »

Oui, la racine de la croix a perdu son amertume, la fleur de vie est éclose, et son fruit a mûri. Celui qui s'était endormi dans la mort est ressuscité dans la gloire. Au soir, il fut enseveli et au matin il s'est levé, car *les larmes coulent le soir, et le matin jaillit l'allégresse*. (ps. XXIX.)

Jésus-Christ fut donc enseveli le vendredi (appelé jour des préparatifs) vers le soir et il resta dans le tombeau la nuit suivante, le jour du sabbat, plus une autre nuit ; il ressuscita donc le troisième jour, c'est-à-dire le dimanche au matin.

Et c'est bien avec raison qu'il est resté dans le tombeau un jour et deux nuits celui qui voulait projeter sur les ténèbres de notre double mort, figurée par les deux nuits, la lumière de sa propre mort représentée par le jour. En effet, nous étions morts quant à nos âmes et quant à nos intelligences : Jésus vient à nous, il meurt : l'immolation de sa chair nous donne sa vie qui fait disparaître notre double mort ; c'est le jour, le grand jour plein de clarté, qui était nécessaire, mais qui suffit à lui seul pour dissiper les profondes ténèbres de notre double nuit.

Explication du Cérémonial du Tiers-Ordre

VÊTURE (Suite)

CENFIN le prêtre remet au Tertiaire un cierge allumé en disant : *Recevez, Frère bien-aimé, la lumière de Jésus-Christ comme signe de votre immortalité, afin qu'étant mort au monde vous viviez pour Dieu, en fuyant les avares de ténèbres. Ressuscitez d'entre les morts, et le Christ vous illuminera.*

Que peut bien vouloir dire cette cérémonie comme couronnement de la vêtture ? Le postulant est reçu, il porte les livrées Séraphiques, il participe déjà à la vie du Tiers-Ordre, tout est validement consommé. et l'on vient encore lui présenter un cierge. Recevoir le scapulaire pour habit, la corde pour ceinture, le voile pour ornement, tout cela se comprend facilement, mais pourquoi un cierge ? N'est-ce pas, chers Tertiaires, que cette particularité vous a frappés ? vous avez, sans nul doute, trouvé que c'était chose fort belle, que ce détail donnait du relief à la cérémonie de votre vêtture, mais enfin l'Église n'a pas pour habitude de surcharger sa liturgie uniquement pour l'agrément.

Si les leçons, données par l'imposition des livrées Séraphiques, ont été si utiles et si sublimes, le cierge vient jeter sur tout l'ensemble un nouveau lustre : il projette une lumière morale et spirituelle bien plus vive que sa lumière matérielle.

Trois lumières différentes éclairent les hommes venant en ce monde. L'une d'elles, pour parler le langage si simple de saint François, nous est commune avec les mouches : c'est la lumière naturelle produite par l'éther, les astres, le feu. La seconde nous est commune avec les pécheurs, les impies, les infidèles, les démons et les réprouvés : c'est la lumière de la raison qui ne sort pas de la sphère de ce monde, ni du domaine de la nature et de la création. Mais Dieu ne s'est pas contenté de donner à l'homme ces deux lumières, il lui fait l'honneur de l'élever à la contemplation de l'incréd., il le fait entrer dans ses puissances, dans ses secrets les plus profonds, par la révélation sur la terre, et par la vision béatifique dans le ciel. C'est ici la troisième lumière, lumière vraiment prodigieuse qui surpasse en éclat tous les rayons du soleil, qui brille en plein midi sans être amoindrie par aucune

lumière de ce monde. Le monde, comparé à cette lumière, n'est que ténèbres, et la lumière de la raison finirait même par s'obscurcir, si elle n'était soutenue par la lumière de la foi. Tout ce qui se rattache à la révélation : sources, canaux, doctrine, effets, mérite dans la bouche du chrétien le titre de lumière. Qui ne voit dès lors l'application faite de la lumière et du cierge enflammé à Notre Seigneur Jésus-Christ ? Il est le Verbe divin, l'Image de Dieu, *lumière engendrée de la lumière éternelle* et devenue la lumière du monde. Tout est lumière en Lui : sa personne, sa doctrine, ses œuvres ; Il est lumière dans le ciel, pour les Anges et les Saints, au témoignage de l'Apocalypse : *Lucerna est Agnus*. car il n'y a là pour toute lumière que l'Agneau. Il est lumière sur la terre, phare puissant, dont les clartés sans pareilles atteignent jusqu'aux quatre coins du monde. Il a pu le dire en toute vérité : *Ego sum lux mundi*, je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. L'Écriture est pleine de cette comparaison de la lumière appliquée au Messie et l'apôtre saint Jean débute par là son Évangile. Aussi l'Église fait-elle un fréquent usage du cierge allumé pour représenter le Christ. Elle le fait accompagner partout de ce symbole : à l'autel, dans les sacrements, dans les processions. Est-il besoin de rappeler ici le cierge Pascal ?

Désintéressé et débonnaire, en cela comme en tout le reste, le Christ n'a pas voulu garder cette prérogative pour lui seul. Il a voulu la partager avec ses amis, ses collaborateurs, ses disciples. Plus ils entrent dans le globe lumineux qui environne leur Maître, plus ils deviennent lumière à leur tour : *Vos estis lux*. Ils sont appelés, dans le langage figuré de l'Église et de l'Écriture, tantôt des lumières placées sur des chandeliers et chargées d'éclairer toute la maison de Dieu, tantôt des astres brillants qui parcourent la voûte azurée du ciel de l'Église. Au nombre de ces astres, l'univers entier est unanime à placer celui qui, depuis 22 ans déjà, éclaire le déclin du siècle présent : Léon XIII, vra luminaire céleste : *Lumen in celo*.

La doctrine du Christ reçoit, elle aussi, le nom de lumière, elle éclaire les pas de tous ceux qui veulent bien la recevoir. *lucerna pedibus meis verbum tuum*.

Il est venu apporter le feu sur la terre, et son plus grand désir c'est de le voir éclairer toutes les intelligences par la foi et

enflammer tous les cœurs par la charité. C'est bien ce que l'Eglise donne à comprendre quand elle fait usage de cierges allumés dans les principales professions de foi et dans les plus grands actes de la charité chrétienne. Nous n'avons qu'à les signaler rapidement pour que le lecteur puisse s'en convaincre facilement. N'est-ce pas le flambeau de la foi qui accompagne le baptême du petit enfant ? N'est-ce pas le feu de la charité qui commence dès lors à couvrir sous la cendre de ce petit corps, pour se manifester plus tard au grand jour dans la pratique de la vie chrétienne ? Cette vérité est tellement claire que les Grecs n'ont pas trouvé de mot plus propre, pour désigner le Baptême, que de l'appeler : *Illumination*. N'est-ce pas le même flambeau de la foi et de la charité que signifie le cierge du premier communiant ? Qui ne voit là cette lampe ardente de la vierge prudente qui court à la rencontre de son Divin Époux ? Le clerc à son ordination, le religieux à sa vêtue tient le symbole lumineux de la foi et de la charité. N'est-ce pas en témoignage de sa foi et de sa charité persévérantes que l'agonisant serre dans ses mains tremblantes le cierge béni ?

Son corps s'éteint, ses lèvres restent muettes, mais le cierge est plein de vie, il dit plus éloquemment que tout discours : « J'ai conservé ma foi, j'ai accompli ma course, soit que je vive ou que je meure, j'appartiens au Christ, je veux vivre et mourir dans la croyance en Lui et dans son saint amour : ma foi et ma charité ne meurent pas. »

Si l'Eglise réserve l'usage du cierge pour les plus grandes circonstances de la vie, pour les protestations solennelles de foi et d'amour, elle montre bien l'estime qu'elle fait de l'entrée dans le Tiers-Ordre, puisqu'elle ne craint pas de la ranger au nombre de ces rares cérémonies de la vie chrétienne.

Voici donc ce que le prêtre semble dire au Tertiaire en lui remettant le cierge : « Reçois, ô frère bien-aimé, en signe de ton immortalité, la lumière du Christ qui, une fois ressuscité, ne meurt plus et vit tout entier pour Dieu, *quod autem vivit, vivit Deo*. Meurs donc au monde et aux œuvres de ténèbres, et ne vis plus que pour Dieu. Imite ce cierge que je te présente, efforce-toi de te consumer à l'honneur de Dieu. Quitte les rangs des chrétiens endormis et marche à la lumière du Christ. Tu dois éclairer le monde par la lumière de ta foi, tu dois le réchauffer,

à l'exemple de saint François, par l'ardeur de ta charité. Marche, comme un enfant de lumière, en toute justice et en toute perfection. Sois un Évangile vivant qui éclaire le monde et qui condamne ses œuvres. Que ta lumière brille devant les hommes, afin qu'entraînés par la force irrésistible de tes bons exemples, ils glorifient eux aussi notre Père céleste. »

FR. BERCHMANS-MARIE, O. F. M.

(à suivre)



Même pour mourir !

LÉONA était son nom de baptême. Son père Charles Lugnoni, qui était tailleur, habitait Bologne où elle naquit en 1583. Dieu qui fait toutes les âmes, semble s'en faire de plus particulièrement pour lui, sans que nous ayons à demander pourquoi à sa Providence. Léona était une de ces âmes. Sa raison ne s'illumina que pour contempler Dieu, sa volonté ne s'exerça que pour être obéissante, son cœur ne s'ouvrit que pour être compatissant, elle n'acquiesça de forces que pour les épuiser dans les rigueurs de la pénitence. Pensez-vous toutefois que la sainteté ne lui couta aucun effort ? Oh ! non, elle eut beaucoup à souffrir.

A quinze ans, elle perdit son père, et sa mère bientôt pensa à la marier. L'obéissance était la vertu favorite de la jeune fille, on n'avait jamais eu un mot de reproche à lui adresser. Mais voilà qu'elle se trouve entre deux désobéissances, il faut désobéir à sa mère ou désobéir à Dieu, car elle a fait le vœu de chasteté. Elle prie Dieu de délivrer son âme de cette perplexité, en mettant lui-même un obstacle aux vœux de sa mère, s'offrant volontiers à endurer toutes les souffrances pour qu'il lui soit permis de garder à la fois son vœu et son obéissance.

Dieu l'exauça. Il lui survint au bras une tumeur inflammatoire qui lui causait de grandes douleurs. A sa sœur Praxède qui la plaignait, Léona répondait entre autres choses : « Quand on veut plaire à notre Sauveur, il faut trouver du plaisir dans la souffrance. »

Léona guérie, de nouveau on songea à la marier, mais une seconde fois Dieu lui vint en aide en l'accablant de maladies et de souffrances. La mère, qui ne connaissait point la cause secrète de ces maux, les attribuait à son excessive pénitence, et comme ces maladies renversaient les desseins qu'elle avait sur son enfant, elle la surveilla et lui interdit de se livrer à des mortifications qui ruinaient sa santé. La jeune fille obéit, mais le Seigneur bientôt dessilla les yeux de la mère.

Léona priait dans le silence de la nuit ; Barbara, sa mère, s'éveille et voit sa fille en extase, le visage illuminé, et distinctement elle entend une voix qui lui dit : « N'empêche pas les âmes pieuses de me servir. »

Désespérant d'entrer jamais dans une communauté religieuse à cause de ses infirmités, Léona prit le saint habit du Tiers-Ordre de saint François et en même temps le nom de Pudentienne.

Cette sainte règle donna une nouvelle vigueur à la vie spirituelle de cette âme courageuse. « Que le juste se sanctifie encore davantage, » nous dit l'Esprit Saint, et c'est pour cet accroissement de perfection que Dieu a voulu, dans son Eglise, les règles des ordres religieux. Nous ne pouvons suivre dans tous ses détails la vie merveilleuse de la jeune Tertiaire, considérons seulement l'héroïque obéissance qui la caractérise et en fait le modèle des personnes qui, tendant à la perfection, sont encore sous la puissance de leur parents.

Pour obéir à sa mère, Pudentienne souffrait parfois un véritable martyre. Elle subit longtemps, sans jamais se plaindre, le traitement d'un médecin qui appliquait à ses jambes couvertes de plaies des médicaments qui rongeaient les chairs jusqu'aux os.

Le ciel récompensa souvent cette obéissance si entière et si aveugle.

Un jour de fête, sa mère lui défendit de sortir, ne lui permettant pas même d'aller à la messe, disant qu'on pouvait dans la maison faire tout aussi bien ses dévotions. La sœur de Pudentienne, Praxède, comprise aussi dans cet ordre, s'en plaignit en versant des larmes, la sainte fille lui ferma la bouche, en lui disant que telle était la volonté de Dieu. Prenant sa sœur par la main, toutes deux entrèrent dans leur chambre où une ravissante extase attendait Pudentienne. Après une heure de ce céleste ravissement, sa chambre elle-même se remplit d'une douce lumière, son

visage s'illumina, et relevant la tête elle s'écria : « Maintenant, je vais recevoir mon Dieu. » Elle releva son front radieux, et entr'ouvrant la bouche un rayon lumineux descendit sur elle. Pendant plusieurs heures encore dura cet état de délices. Une éblouissante clarté l'enveloppait tout entière. Son Ange gardien, qui lui avait apporté la manne du ciel, se tenait visible auprès d'elle et s'entretenait familièrement avec l'âme obéissante que Dieu récompensait par de si merveilleuses faveurs.

La mère impatiente demanda avec humeur si elle prétendait rester là tout le jour, la réponse de la sainte fut si douce, si soumise que le cœur de cette femme se sentit subitement amolli et transformé. Laisant sa fille en paix, elle se retira et disait à qui voulait l'entendre que Pudentienne était ou une grande folle, ou une grande sainte. La privilégiée de Dieu passa toute la nuit dans ce divin colloque qui satisfait l'âme sans la rassasier.

Barbara le lendemain fut la première à demander à ses filles si elles n'allaient pas à l'église. « Nous attendons vos ordres, mère, » répondit doucement Pudentienne, et la mère attendrie ne mit plus d'obstacles à la piété de ses filles.

L'oratoire de la servante de Dieu devint la porte du ciel, il devint le ciel lui-même, puisque les trois personnes divines daignèrent un jour y descendre et s'y manifester.

Un rayon d'en haut descendit sur la vénérable Tertiaire, son visage brilla de la clarté des cieux. Elle demanda au Père céleste d'étendre toujours sur elle sa main protectrice. Un second rayon descendit alors sur sa poitrine et la voyante de s'écrier : « Voilà mon Jésus ! Prends mon cœur, ô mon unique trésor : c'est mon unique amour ! prends mon cœur et garde-le à jamais cloué ce cœur à la croix, il ne demande que la souffrance, pour quoi ne pas la lui donner ? » Jésus, toujours prêt à fournir un aliment à l'ardeur des âmes généreuses, lui promit de la satisfaire. Alors, remplie de la plus vive reconnaissance, Pudentienne s'écria : « C'est un rare privilège qui m'est accordé, ô mon Jésus. à partir de ce jour la souffrance ne mérite plus ce nom pour moi, je l'appellerai plutôt un plaisir et un bonheur. »

Le troisième rayon descendit et l'enveloppa tout entière, son corps disparut dans cette sphère de lumière, et son âme, perdue en Dieu, s'écria avec transport : « Je vous remercie, Esprit-Saint. de la promesse que vous me faites d'éclairer sans cesse mor-

âme et d'entretenir toujours dans mon cœur le feu de votre amour. » Et la sainte fille, ainsi admise à la vision de la Trinité Sainte, jouit longtemps de son bonheur.

Cette souffrance, qu'elle avait demandée, vint la torturer, l'accabler sans cependant lui arracher un murmure. Elle ne se repentait point d'avoir désiré la croix, la croix conduit à Jésus, récompense des élus.

Elle n'avait que 25 ans et déjà cette récompense luisait à ses yeux. Sanctifiée par la sainte obéissance, elle attendit l'ordre de cette vertu *même pour mourir !* Admirable mort, qui nous montre jusqu'où peut aller l'héroïsme des saints et qui nous montre aussi la douce condescendance de Dieu.

Pudentienne, sur son lit de mort, le crucifix entre les mains, demanda pardon aux assistants de tous les péchés de sa vie. Son confesseur avait eu bien des peines à son occasion : les actes des saints ne reçoivent pas l'approbation de tous, la sainte fille le savait par expérience, aussi s'excusa-t-elle auprès du P. Silvius de toutes les peines dont elle avait été pour lui le principe. Elle demanda tout particulièrement pardon à sa mère qui tantôt avait favorisé sa piété, tantôt y avait mis obstacle. Barbara ne put soutenir plus longtemps ce spectacle si touchant de la mort de sa fille, sa douleur la força à se retirer.

Une blancheur de lis, d'une splendeur éclatante, s'étendit sur le visage illuminé de la mourante. Se tournant vers son confesseur qu'elle avait retenu près de son lit d'agonie, car elle connaissait que son heure allait sonner, s'adressant donc au guide de son âme elle lui dit : « Mon Père, depuis longtemps déjà je me suis mise tout entière sous votre paternelle direction. Dieu m'a fait cette grâce de ne jamais laisser échapper un seul soupir de désobéissance ; je dois maintenant rendre mon âme à son Créateur et je ne voudrais pas accomplir ce grand acte sans votre permission ; donnez-moi donc votre bénédiction et permettez-moi de quitter ce monde. » Le Père connaissait parfaitement sa pénitente, et cependant il fut étonné de la sublimité d'une telle vertu. Il répondit par un refus. S'adressant amoureusement à son crucifix : « Vous le voyez » dit-elle « ô Seigneur, je suis retenue : vous m'appellez, mais je ne puis partir sans permission. » Son âme semblait se fondre dans les ardeurs de son désir et de son amour. Elle redemanda bientôt. Le Père Silvius, pour la

seconde fois, lui refusa cette suprême permission. « Je voudrais bien obéir, soupira-t-elle, et cependant j'entends la voix de Jésus qui m'appelle. Craignant de résister à la volonté de Dieu et de différer pour cette âme une récompense si bien méritée, le confesseur attendri jusqu'aux larmes, lui dit enfin en lui donnant sa dernière bénédiction : « Partez, âme bienheureuse, nos bénédictions vous accompagnent et celle de Dieu vous attend dans le ciel. Délivrée des misères de ce monde, pensez à nous, misérables mortels. » La sainte fille accueillit ces paroles avec joie. Promenant ses regards autour d'elle comme pour dire adieu, un angélique sourire effleura ses lèvres, elle pressa son crucifix sur sa poitrine et s'envola vers le céleste séjour.

Ainsi mourut Pudentienne dans un acte de la plus sublime et la plus héroïque obéissance, le 14 février 1608, à l'âge de vingt-cinq ans.

FR. ANGE-MARIE, O. F. M.

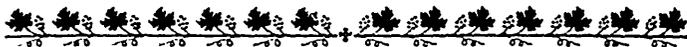
AVIS

Nous sommes heureux de faire savoir à nos Lecteurs que l'impression de la Prime touche à sa fin. On en commencera l'expédition dans le courant du mois. Prière à chacun d'attendre son tour, avec patience.

..♦♦..

Les abonnés qui changent de domicile sont priés d'indiquer leur nouvelle adresse au Gérant de la *Revue*.

A Montréal, prière d'en informer les zélateurs ou zélatrices respectifs.



COMMUNICATION IMPORTANTE

AUX DIRECTEURS ET AUX DISCRÉTOIRES
des Fraternités.

Le Tiers-Ordre érigé en Corporation

LE Tiers-Ordre vient d'être érigé en corporation par un acte de la législature de Québec; il y aurait une étude bien sérieuse et très intéressante à faire sur les avantages qui vont découler pour les Tertiaires et pour les Fraternités de cette incorporation gracieusement octroyée par le Parlement. Qu'il nous suffise aujourd'hui de faire connaître la teneur de l'Acte lui-même. La simple lecture de la charte en fera déjà saisir les conséquences aux esprits réfléchis.

Un mot seulement de préambule. Cette incorporation n'est pas une loi absolument nouvelle. Déjà, depuis l'année 1887, la Fraternité Saint François d'Assise de Montréal avait demandé et obtenu du Parlement de Québec une charte d'incorporation.

Depuis ce temps, les Fraternités se sont multipliées à Montréal, et chacune désirait jouir des avantages que l'incorporation procurait à la Fraternité-Mère. Les tertiaires songèrent donc à procurer par un acte d'incorporation la fédération des Fraternités de Montréal. Le Frère Ministre fut chargé de préparer la charte. C'est alors que la pensée lui vint d'étendre les faveurs de l'incorporation aux Fraternités voisines, dans les limites, au moins, de la Province Ecclésiastique de Montréal. Le projet devenait de plus en plus vaste, mais entre les mains du Fr. Ministre, Maître J. M. Beauchamp, il était bien placé. Bientôt il fut élaboré, discuté, corrigé d'après les directions du R. P. Gardien, Directeur Général du Tiers-Ordre, soumis même à l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, qui pour ce qui le concernait déclara, « qu'il le regardait comme une mesure de prudence et d'utilité sociale, et lui donna pleine approbation. »

La charte telle qu'elle se présente aux Tertiaires est donc une modification et une extension de la 1^{re} charte d'incorporation de la Fraternité S. François d'Assise de Montréal.

En voici le texte, tel qu'approuvé par la législature de Québec.

Loi refondant la loi constituant en corporation la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise de Montréal.

ATTENDU que la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise à Montréal a représenté par sa pétition, que depuis sa constitution en corporation, le Tiers-Ordre a pris une grande extension à Montréal et ailleurs, et qu'il est devenu nécessaire d'amender et de reconstituer la loi le constituant en corporation :

Attendu que la Fraternité en a fait la demande par sa dite pétition, et qu'il est juste d'accéder à sa demande ;

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

CHAPITRE PREMIER

DU CONSEIL SUPÉRIEUR

1. MM. L.-J.-A. Derome, Paul Pepin, John O'Neil, Jean-Baptiste Larue, M.-C. Galarneau, Joseph Audet, L.-A.-G. Jacques, Jean Marc Beauchamp, et les autres personnes qui sont ou deviendront membres de cet Ordre religieux, suivant ses Règles et Constitutions présentes ou à venir, sont, par la présente loi, constitués en corporation sous le nom de : « Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise de la Province ecclésiastique de Montréal » avec tous les droits, pouvoirs et privilèges des corporations qui ont une fin spirituelle, religieuse, morale et civile.

2. La corporation sera administrée par un Conseil supérieur composé d'un Directeur général nommé par les supérieurs de l'Ordre des Frères Mineurs de Montréal, des directeurs de chaque Fraternité constituée en corporation, et d'un délégué de chacune de ces Fraternités, élu chaque année par le discrétorio de chaque Fraternité : si plusieurs Fraternités ont le même Directeur, celui-ci choisira celle qu'il désirera représenter, et les autres Fraternités éliront un second délégué. Les délégués éliront entre eux un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un administrateur. Les membres de ce Conseil devront tous être du sexe masculin, et Tertiaires, s'ils ne sont pas prêtres ou religieux.

3. Les Fraternités de Sœurs devront choisir leurs délégués parmi tous prêtres, religieux ou laïques membres du Tiers-Ordre.

4. Le Conseil supérieur, avec l'assentiment du Directeur général, pourra changer le nombre des délégués pour chaque Fraternité, dans la proportion qu'il jugera à propos.

5. Le Conseil supérieur sera chargé des intérêts généraux *temporels* de tout l'Ordre : il aura en outre le pouvoir de décider finalement toutes les questions *temporelles* qui lui seront référées par les Fraternités.

6. En cas de conflit de juridiction entre le Conseil supérieur et les Fraternités, le Supérieur des Frères Mineurs ou Franciscains de Montréal, décidera finalement à qui appartiendra cette juridiction.

7. Le Conseil supérieur n'aura rien à voir dans les finances des Fraternités, sauf la restriction apportée plus loin, à moins qu'une question les concernant lui soit référée par une Fraternité, mais il pourra prélever une contribution annuelle ou spéciale sur chacune d'elles pour les frais généraux d'administration, dépenses de Congrès ou autres de nature générale.

8. Le Conseil supérieur pourra agir par des comités généraux ou spéciaux auxquels il pourra déléguer toute ou partie de son autorité.

9. Il pourra faire des règlements concernant ses élections, ses comités, sa régie intérieure, ses propres finances, ses Congrès ou autres réunions, le nombre de membres requis pour le quorum de ses assemblées, et tout ce qui touchera à son intérêt, lesquels règlements auront force de loi pour tous ses membres, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la présente charte ni aux lois de la province de Québec. Néanmoins, le Supérieur des Frères Mineurs ou Franciscains de Montréal pourra signifier, par écrit, au Conseil, sa désapprobation de ces règlements, et dans ce cas, ils deviendront nuls et de nul effet, de la date de la réception de cet avis.

10. Les premiers délégués seront élus par leur discrétion respectif dans le cours du mois d'avril ou de mai 1899.

CHAPITRE DEUXIÈME

DES FRATERNITÉS

11. Cette corporation est divisée en Fraternités distinctes d'hommes et de femmes, lesquelles Fraternités sont établies et organisées suivant la règle du Tiers-Ordre.

12. Chaque Fraternité formera une corporation distincte avec tous les droits, pouvoirs et privilèges des corporations qui ont une fin civile, spirituelle, religieuse et morale, et qui sera recon-

nue sous le nom de « Tiers-Ordre de St-François d'Assise, Fraternité de (*nom canonique de la Fraternité*) » aussitôt qu'elle aura obtenu par écrit l'assentiment du Directeur du Tiers-Ordre à Montréal, d'ici au premier juin 1899, et, après cette date, du Conseil supérieur et du Directeur général.

13. Chaque Fraternité sera administrée par un discréttoire ou conseil, élu suivant la règle du Tiers-Ordre, lequel discréttoire pourra faire tels règlements qu'il jugera à propos pour la régie temporelle de ses membres, et pour fixer le quorum de ses assemblées. Néanmoins, ces règlements ainsi que toute résolution du discréttoire des Fraternités, pourront être annulés par la majorité du Conseil supérieur, pourvu que dans cette majorité se trouve le Directeur général. Dans ce cas, avis par écrit en sera donné à cette Fraternité, et la nullité du règlement datera de la réception de cet avis.

CHAPITRE TROISIÈME

MATIÈRES GÉNÉRALES

14. Les corporations susdites pourront, chacune séparément, acquérir des biens de toute manière, meubles et immeubles, pourvu que leur valeur actuelle ne dépasse pas vingt mille piastres : elles pourront acquérir, louer, aliéner, emprunter, hypothéquer, agir et contracter de toute manière, pourvu qu'elles ne fassent rien d'incompatible avec la Règle du Tiers-Ordre et les lois de la Province de Québec. Mais aucune Fraternité ne pourra s'endetter pour plus de \$100.00 sans l'assentiment du Conseil supérieur.

15. Les membres de ces corporations n'auront personnellement aucun droit, ni aucune réclamation quelconque sur les biens de leur corporation respective, et ne seront non plus, en aucune manière, responsables de leurs obligations.

16. En toute matière civile, le Président et le Secrétaire du Conseil supérieur, et le Ministre et le Secrétaire de chaque Fraternité respective, dûment autorisés par une résolution du Conseil supérieur ou du discréttoire, suivant le cas, représenteront la corporation.

17. Tous les biens qui, jusqu'à présent, ont appartenu à la Fraternité du Tiers-Ordre de St-François d'Assise de Montréal, continueront à appartenir à la même corporation qui, en vertu de la présente loi, devra continuer à exister sous le nom de

Tiers-Ordre de St-François d'Assise, Fraternité de St-François d'Assise de Montréal.

18. Toute Fraternité, qui aura été six mois sans discréttoire, pourra être déclarée éteinte par le Conseil supérieur d'accord avec le Directeur général.

19. En cas d'extinction d'une Fraternité, ses biens appartiendront au Conseil supérieur, et au cas d'extinction du Conseil supérieur, l'Archevêque de Montréal disposera de ses biens comme il l'entendra.

20. La loi 50. Victoria, chapitre 30, est abrogée, mais les actes faits, les droits acquis et les obligations encourues en vertu de cette loi, continueront à subsister, comme si elle n'avait pas été abrogée.

21. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Il nous faudra faire plusieurs réflexions sur les clauses de cette charte et sur cette organisation *civile* du Tiers-Ordre.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons aux avis suivants.

1^o L'Incorporation n'a été demandée et n'est accordée que pour les limites de la Province ecclésiastique de Montréal, c'est-à-dire des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield.

2 Les Fraternités canoniquement constituées, situées dans ces limites, qui voudraient former corporation, sont priées d'en demander la faveur au R. P. Gardien des Frères-Mineurs de Montréal, Directeur Général du Tiers-Ordre.

3 Les Fraternités qui, d'ici au moins de juin de 1899, auront obtenu par écrit l'assentiment du Directeur Général du Tiers-Ordre, devront nommer par l'entremise de leur Discréttoire un ou deux délégués, suivant le cas prévu dans la charte, pour faire partie du Conseil Supérieur.

4^o La date de la 1^o réunion du Conseil Supérieur sera fixée ultérieurement par la *Revue* du Tiers-Ordre, qui sera l'organe officiel de la Corporation.

5^o Il sera bon qu'à la prochaine réunion des Discrétoires des Fraternités, lecture soit faite de la présente charte et que les Discrétoires avec les Directeurs des Fraternités délibèrent sur la conduite qu'ils ont l'intention de tenir vis-à-vis de cet acte d'incorporation, c'est-à-dire s'ils veulent en profiter ou non, ou s'ils veulent remettre à plus tard leur décision.



Céminents visiteurs. — Son Eminence le Cardinal Perraud, qui a passé quelques jours à Rome en se rendant à Carthage, où il est allé prononcer l'éloge funèbre pour l'érection du mausolée du Cardinal Lavignerie, a pu entretenir en particulier Sa Sainteté. De même, Son Eminence le Cardinal Richard, qui a prolongé son séjour à Rome.

Nos Vénérables. -- Le Rme Père Général a eu l'avantage de voir le Souverain Pontife, le dimanche 29 janvier, à l'occasion de la lecture solennelle des décrets relatifs aux causes des vénérables Martinengo et Belloni.

Le Très Saint Père, assisté des Cardinaux, Préfets des Rites ou Relateurs des causes, et de plusieurs évêques, en présence des Rmes Pères Généraux et Postulateurs Généraux de l'Ordre des Frères Mineurs et de celui des Capucins, entendit la lecture solennelle du décret du *Tuto*, ainsi appelé parce que *sûrement* on peut procéder à la Béatification de la vénérable Anna Martinengo, et celui de l'approbation des vertus héroïques exercées par la vénérable Antonia Belloni. Sa Sainteté répondit par un discours latin, dans lequel il fit l'éloge des deux Vénérables et des vertus qu'elles ont pratiquées : vertus, qui sont le privilège de l'Église Catholique.

Jubilé universel. Une bonne nouvelle pour tous les Catholiques.

En l'année 1900, Léon XIII ouvrira de nouveau le trésor des Indulgences, en promulguant dans le monde entier un Jubilé universel. Ce Jubilé s'ouvrira pour Noël 1899 et se clora le

ASSOCIATION DU CHEMIN DE CROIX PERPÉTUEL

ÉTABLIE PAR LES FRANCISCAINS

Et dont le Siège principal a été fixé par Léon XIII

à l'Église des Franciscains d'Ara-Celi, à Rome.

But de l'Association

La fin générale de cette pieuse Association est de rendre plus fréquente la pratique du Chemin de la Croix, de nous rappeler plus souvent la Passion douloureuse de N.-S. Jésus-Christ, et de nous en appliquer à nous-mêmes et aux autres les mérites dans une plus large mesure.

Les fins particulières sont : 1. De réparer les outrages que l'on fait tous les jours à Dieu et à N.-S. Jésus-Christ ; 2. De demander la conversion des pécheurs ; 3. De soulager les âmes du Purgatoire, et surtout les âmes de ceux qui ont fait partie de l'Association ; 4. De prier pour le triomphe de notre Mère la Sainte Église.

Avantages.

I. Participation aux prières et bonnes œuvres des associés.

II. Assurance d'être soulagé dans le Purgatoire par les prières et les Chemins de Croix des associés.

III. INDULGENCE PLÉNIÈRE : 1. Le jour de l'admission ; 2. A l'article de la mort ; 3. Le troisième dimanche de septembre, fête de N. D. des Sept-Douleurs ; 4. Le 4 octobre, fête de St François d'Assise ; 5. Le 26 novembre, fête de St Léonard de Port-Maurice. (*Bref de Léon XIII, du 24 février 1879*).

En outre, les associés gagnent les nombreuses indulgences plénières attachées par les Souverains Pontifes à l'exercice du Chemin de la Croix.

Conditions d'admission.

I. Se faire inscrire sur les registres qui se trouvent aux centres d'associations ou aux sièges secondaires, c'est-à-dire dans toutes les maisons des Franciscains.

II. Il *suffit aussi* de donner son nom à un zéléteur ou à une zélatrice ayant reçu un diplôme du R. P. Gardien des Franciscains de Montréal. Les noms donnés aux zéléteurs devront lui être envoyés une fois par an. — On peut demander des diplômes à la même adresse.

Obligations.

I. S'engager à faire le Chemin de la Croix chaque semaine ou chaque mois, à un jour choisi par l'associé ou par celui qui admet.

II. Faire, *si on le peut*, le Chemin de la Croix aux principales fêtes de l'Association qui sont : 1. Le Vendredi-Saint ; 2. L'Invention de la sainte Croix, (3 mai) ; 3. L'Exaltation de la sainte Croix, (14 septembre).

N. B. — Celui qui est empêché par une cause légitime de se rendre à l'église pour faire le Chemin de la Croix, satisfait à l'obligation en le faisant avec un crucifix indulgencié à cette effet par un Franciscain ou un Prêtre en ayant obtenu le pouvoir. Pour cela, il suffit de tenir le crucifix dans la main et de réciter 20 fois *Pater, Ave* et *Gloria*.

Saints Protecteurs de l'Association

1. N.-D. des Sept-Douleurs ; 2. St François d'Assise, fondateur des Frères Mineurs ou Franciscains ; 3. St Léonard de Port-Maurice, Franciscain, le grand propagateur du Chemin de la Croix.



AVRIL

- S. 1 Samedi-Saint.— 30 a. 30 q., *S. de R.*
— *A. G. no 26.*— Ste Martine, V. M.
- D. 2 Pâques.— *A. G. no 25. et no 26.*—
I. P., S. de R. 164 a. 122 q., I. P.
des E. F., aux conditions ordinaires
et 3 Pater, Ave et Gloria en l'honneur
de la T. Sainte Trinité. S. François
de Paule, C.
- L. 3 De l'octave.— 30 a. 30 q., *S. de R.*—
S. Benoît le Maure, f. 1., 1 O.— *I.*
P., 256 a. 50 q., E. F.
- M. 4 De l'octave.— 30 a. 30 q. *S. de R.*—
S. Isidore, E. C. D.
- M. 5 De l'octave.— 30 a. 30 q., *S. de R.*
S. Vincent Ferrier, C.
- J. 6 De l'octave.— 30 a. 30 q., *S. de R.*
— B. Thomas de Tolentino, p. M. 1
O. — B. Bentivoli de Romi, p. 1 O.
- V. 7 De l'octave.— 30 a. 30 q., *S. de R.*—
Bse Antoinette de Florence, V., 2 O.
- S. 8 De l'octave.— 30 a. 30 q., *S. de R.*—
B. Julien de S. Augustin, f. 1., 1 O.
- D. 9 Dim. de Quasimodo.— 30 a. 30 q.,
S. de R. — B. Archange de Calata-
phimo, p., 1 O.
- L. 10 Office de S. Benoît le Maure (du 3).—
B. Charles de Sezze, f. 1., 1 O.
- M. 11 S. Léon Ier, P. C. I).
- M. 12 B. Ange de Chivasso, p., 1 O.
- J. 13 S. Herménégilde, M.

CONDITIONS.— Pour les Ind. plén., conf., com.,
visite et prières, 3 *Pater, Ave, Gloria* ; pour les
Ind. part., prières seulement et visite.



LA CHARITÉ

« La charité est la plus grande de toutes les vertus ; elle est le bien des autres, si ce bien nous plaît ; elle est le plus sûr préservatif si nous en concevons du bien pour nous-mêmes ; nous réjouissons du bien du prochain, et à son tour nous nous réjouissons de le bien, dans les autres, et le mal en nous ; elle nous empêche de mépriser ; celui qui ne veut pas honorer son prochain, méprise même. C'est un travail au-dessus de toute mesure ; elle est sans cesse et à la bénignité ; mais tout ce qui se fait par elle ne peut que nous faire plaisir ni à Dieu ni à ses Saints. »

RECOMMANDATIONS

Actions de grâces pour plusieurs familles. — 40
porelles. — 10 Affligés. — 35 Familles. — 93 Malades.
tours à la foi catholique. — 15 Neufvilles. — 3
importantes. — 36 Pécheurs. — 4 Pauvres. — 23
— 22 Demandes de travail. — 20 Intentions particulières.
— Plusieurs enfants. — 9 Vocations. — 4 Premiers
prêtre religieux malade. — Une opération. — 4
voirs religieux et devoir Pascal. — Père et mère

Réciter 6 *Pater, Ave, Gloria*



1899

- V. 14 S. Justin, M. — SS. Tiburce et compagnons, MM.
- S. 15 S. Cyrille d'Alexandrie, E. C. D.
- D. 16 2me. après Pâques. — S. Raphaël, archevêque. — Anniversaire de la profession de N. S. P. S. François et de ses compagnons ; *J. P.* pour tous les Tertiaires qui renouvellent leur profession soit en public, soit en particulier.
- L. 17 S. Cyrille de Jérusalem, E. C. D. — S. Anicet, P. M.
- M. 18 B. André Hybernon, f. l., 1 O.
- M. 19 Office de S. Grégoire, P. C. D. (du 12 mars). — B. Conrad d'Ascoli, p., 1 O.
- J. 20 B. Léopold de Gaiches, p., 1 O.
- V. 21 S. Anselme, E. C. D.
- S. 22 SS. Soter et Caius, PP. MM.
- D. 23 3me dim. après Pâques. — Patronage de S. Joseph. — B. Egide d'Assise, clerc, 1 O.
- L. 24 S. Fidèle de Sigmaringen, p., M. cap.
- M. 25 S. Marc, évangéliste. — 30 a. 30 q., *S. de R.*
- M. 26 N.-D. du bon Conseil — SS. Clet et Marcellin, PP. MM.
- J. 27 B. Jacques de Bitetto, f. l., 1 O. — Bse. Jeanne Marie de Maillé, Vve, 3 O.
- V. 28 B. Luchesius, premier tertiaire — S. Vital, M.
- S. 29 S. Pierre, M. — Vigile.
- D. 30 4me dim. après Pâques. — S. Sépulcre. — Ste Catherine de Sienne, V.
- N. B. — Les Tertiaires peuvent gagner ces Indulgences en visitant l'église paroissiale, s'il n'y a pas, dans la ville, d'église franciscaine ou de chapelle du Tiers-Ordre.

LA CHARITÉ

de de tous les vertus. Nous faisons nôtre le
 as plaît ; le péché des autres nous devient
 evons du plaisir. La voie du salut consiste à
 ain, et à s'attrister de son malheur ; à voir
 mal en nous ; à honorer les autres et à nous
 as honorer ; les autres ne sera pas honoré lui-
 sus de tout travail que de s'appliquer à la piété
 ce qui se fait sans dilection et amour ne sau-
 aints. » François d'Assise.)

COMMUNICATIIONS

- 40 Faveurs spirituelles et tem-
- Familles. — 93 Malades ou infirmes. — 50 Re-
- 15 Neuvênes. — 3 Mourants. — 28 Affaires
- 4 Pauvres. — 23 Défunts. — 15 Ivrognes.
- 20 Intentions particulières. — 11 Jeunes gens.
- Communications. — 4 Premières communions. — Un
- e opératoire. — 10 Personnes pour leurs de-
- Père et mères de famille Tertiaires.

5 Pater Ave. Gloria.

ECOLE MENAGERE

SOUS LA DIRECTION DES SŒURS FRANCISCAINES

GRANDE ALLÉE, QUÉBEC

Cette école, fondée avec l'approbation et l'encouragement des autorités religieuse et civile, a pour but d'enseigner aux jeunes filles l'économie domestique et en général toutes les connaissances pratiques qui sont nécessaires pour la bonne tenue d'une maison, comme on peut le voir par le programme sommaire qui suit.

1°. Enseignement de la cuisine économique et élémentaire, théorique et pratique.

Cet enseignement renferme non-seulement les choses d'un usage ordinaire et journalier, mais encore une foule de recettes utiles à une bonne ménagère.

On s'applique à montrer aux jeunes filles à faire, avec très-peu d'argent, un menu acceptable et varié pour les familles de petits moyens.

2°. Lavage du linge, et procédés pour le détacher : empesage et repassage.

3°. Couture dans toutes ses branches, lingerie, coupe des habits, raccommodage.

4°. Hygiène, propreté, entretien des appartements, des meubles et des ustensiles, petite médecine pratique, premiers soins à donner aux malades.

5°. Comptabilité domestique, achat et choix des provisions, des étoffes etc. Manière de s'y prendre pour composer le budget présomptif d'un ménage d'ouvrier, étant donnés le salaire du chef de famille et le nombre de personnes qui la composent.

On enseignera en sus les éléments de la langue française, lecture, écriture, grammaire, notions de calcul, de géographie, catéchisme, histoire sainte etc.

On n'admet que les jeunes filles d'au moins douze ans.

Le cours complet se compose de trois trimestres. On n'est pas admis pour moins d'un trimestre.

Le premier trimestre s'ouvrira le lundi 13 mars. Entrée par la porte du nouveau couvent, rue Claire-Fontaine.

Les leçons auront lieu le matin de 9 h. à 11 1/2 h., l'après-midi de 2 h. à 4 h. tous les jours excepté le samedi.

Prix d'admission, \$3.00 pour le trimestre entier, ou 25 cts. par semaine.

Le programme qui précède sera suivi strictement pour le premier trimestre. — Plus tard, selon les circonstances, on y ajoutera d'autres départements, tels que cuisine supérieure, classes spéciales pour la couture et la coupe des habits, ouvrages d'agrément etc. On aura aussi une classe spéciale à laquelle les maitresses de maison pourront envoyer leurs servantes à certaines heures commodes.

25 décembre 1900. Depuis 1875, l'Église n'avait pas eu cette faveur. La Bulle relative sera publiée en novembre. Que tous les chrétiens se préparent à profiter de cette grâce.

Nos Missionnaires. Dieu prend aussi ses victimes. La Sacrée Congrégation de la Propagande a donné la liste des Missionnaires morts durant l'année 1898. On compte 6 évêques et 123 prêtres. Parmi eux, la France revendique 1 évêque et 66 prêtres. Cinq de ces missionnaires, dont l'un de notre Ordre, ont été tués par les païens, un autre est mort sur mer.

Notre Ordre a donné pendant l'année 1898 soixante-quatre religieux aux Missions dont :

- 23 à la Custodie de Terre-Sainte
- 1 à Constantinople
- 2 à la Préfecture de Rhodes
- 3 à celle de Tripoli
- 4 aux Missions d'Albanie
- 9 aux Vicariats de Chine
- 20 aux Missions de l'Amérique
- 2 à la Préfecture du Maroc

Agneaux bénits. -- Selon l'usage, le 21 janvier, fête de sainte Agnès, vierge et martyre, a eu lieu, dans son église hors-les-Murs, la bénédiction des agneaux dont la laine, de temps immémorial, sert à la confection des Palliums que revêt Sa Sainteté et avec lui, les Patriarches, Primats, Archevêques et quelques évêques par privilège spécial.

Après la cérémonie, les agneaux ont été présentés à la bénédiction du Saint-Père, puis confiés aux Religieuses de Sainte Cécile du Transtévère qui se chargent de faire les Palliums.

Concile de l'Amérique latine. -- Parmi les derniers actes du Saint-Siège, l'un des plus remarquables est la prochaine réunion à Rome de tous les Evêques de l'Amérique latine. Une lettre du Souverain Pontife annonce cette grande nouvelle aux évêques américains. Sa Sainteté ajoute que la Sacrée Congrégation du Concile est chargée par lui de convoquer cette réunion et de donner les instructions opportunes. C'est la première fois dans l'histoire ecclésiastique qu'un semblable Concile se tiendra et que l'Amérique latine, c'est-à-dire plus de la moitié du Nouveau Monde, verra ses évêques réunis autour du Vicaire de J.-C. Que d'admirables avantages pour les âmes résulteront de ce Concile ! Nous le recommandons déjà aux prières de nos Tertiaires.

Défunts. — Nous leur recommandons aussi le vénérable Directeur du Collège des Frères des Écoles Chrétiennes à Rome, le Fr. Siméon, que la mort est venue frapper après de laborieux travaux.

Et aussi, un de nos frères convers, décédé au Collège Saint-Antoine, après une douloureuse maladie patiemment supportée. Fr. Luc ne laisse que des souvenirs d'édification. Ses vertus rappelaient celles du bon Fr. Antonio, de pieuse mémoire, celui qui, on s'en souvient, avait, lors de l'élection de Léon XIII, annoncé la merveilleuse longévité du Pape.

Dernières nouvelles. Les nouvelles relatives à la santé du Souverain Pontife deviennent alarmantes. Nous recommandons instamment à nos Tertiaires et à tous nos lecteurs de redoubler de prières pour l'auguste et bien-aimé malade.



Les Missions Franciscaines

MARTYRE DU PÈRE VICTORIN en Chine

Comme nous l'avons annoncé dans la *Revue* du mois de février, le 11 décembre 1898, le Père Victorin, missionnaire franciscain Belge, recevait la palme du martyre, en Chine, pour la foi de Jésus-Christ. Nous espérons que les détails de sa mort nous seraient bientôt connus, mais jusqu'à présent nous n'avons encore d'autres sources de renseignements que quelques lettres écrites de Chine par des missionnaires, qui nous mettent quelque peu au courant de la persécution que les francs maçons chinois ont entreprise contre les chrétiens.

Le P. Victorin prévoyait son martyre, et quelques jours avant sa capture, il adressait aux siens une dernière lettre, véritable testament d'un missionnaire franciscain. Nous disons « aux siens, » parce que, dans sa délicatesse filiale, il l'a adressée à l'un de ses frères, craignant de trop alarmer la tendresse maternelle. Après avoir dépeint l'imminence du danger qui le menaçait, il ajoute : ... « J'offre au bon Dieu le sacrifice de ma vie. Que-

je meure quand le bon Dieu voudra, où et comment il voudra. Que sa sainte volonté soit faite, que son saint Nom soit béni ! Quel bonheur pour moi, si je pouvais verser mon sang par amour pour mon Dieu et pour la conversion des malheureux Chinois ! Mais, je n'espère pas une telle faveur, j'en suis trop indigne. Je suis donc heureux et tranquille : je ne me préoccupe pas trop de ce qui va m'arriver. »

25 novembre 1898. — Il écrivit à sa mère : « Je viens de recevoir une lettre du R. P. Théotime, mon plus proche voisin (à trois jours de marche). Quand on aura brûlé sa résidence, ce sera le tour de la mienne. Les Ko-ti-hoï (francs-maçons) se préparent : il y en a à 30 lys (1) d'ici plus de trois cents, armés de fusils et de couteaux. Que faire ? mes chrétiens n'ont aucun moyen de défense. Hier, la maison la plus proche de ma résidence a brûlé pendant la nuit. J'y suis allé, et en voyant les flammes, je me disais : « Dans quelques jours, ce sera mon tour. » et je ne pus m'empêcher de pleurer. Mais courage ! tout pour le bon Dieu : rien ne m'arrivera sans sa permission : que sa sainte volonté soit faite !

« Oh ! ma mère, si je n'avais pas la prière pour me soutenir, je deviendrais fou. Mais, je sais que vous priez pour moi : beaucoup de bonnes âmes prient pour moi. Le bon Dieu m'accordera la force, le courage nécessaires.

« Je vais terminer cette lettre et la remettre à un chrétien, afin que, si je meurs, il vous la fasse parvenir.

« Ma bonne mère, encore une fois, merci pour tout ce que vous avez fait pour moi. Je vous aime, et je vous demande une dernière bénédiction. Si je meurs, ô ma bonne mère, ne pleurez pas, ne soyez pas triste, mais priez pour mes ennemis.

« Bien chers frères et sœurs, encore une fois merci de toutes vos bontés ; que le bon Dieu vous récompense et vous bénisse ! Merci à tous les chers bienfaiteurs : si j'ai le bonheur de mourir martyr, au ciel je prierai pour eux.

« Bien chère mère, chers frères et sœurs, au revoir dans le ciel. »

Les nouvelles ultérieures nous sont données par une Religieuse Franciscaine Missionnaire de Marie dont l'Institut a fondé des

(1) Environ 2 milles.

maisons dans ces parties reculées de la Chine. Sœur Marie de la Transfiguration, de la maison Sainte-Julienne, d'It-chang-fou, dans une lettre à ses parents, datée du lendemain de Noël 1898, raconte ainsi la capture du P. Victorin par les malfaiteurs chinois :

« . . . Dès que le pauvre Père (P. Victorin) eût appris que la troupe des persécuteurs s'approchait de Se-Kou-san (1), il s'empressa de ramasser son maigre bagage et, avec quelques chrétiens, il s'enfuit et se cacha dans une grotte tellement profonde que, pour arriver jusqu'au fond, il faut marcher plus d'un quart d'heure, nous a-t-on dit : il y resta plusieurs jours et, comme il n'avait pas emporté beaucoup de vivres avec lui, il y a souffert de la faim et du froid. Après quelques jours, croyant sans doute que le plus grand danger était passé, il prit un costume de campagnard, se rasa la barbe qui était déjà assez longue, et s'en alla, avec d'autres laboureurs (ses chrétiens sans doute), faire semblant de travailler aux champs. Il paraît que c'est à ce moment que les malfaiteurs se sont emparés de lui et de ses compagnons, les ont liés et battus. On avait enlevé au Père les habits qu'il avait sur lui, à l'exception d'un petit caleçon, et cela au cœur de l'hiver. Un de ceux qui avaient été capturés avec lui a réussi à s'enfuir, durant la nuit, grâce à une vieille femme qui, touchée de compassion, a brisé ses liens. Cet homme dit que le Père tremblait de froid : qu'on l'avait descendu, pieds et mains liés, dans un puits à sec, dont on boucha ensuite l'ouverture pour l'empêcher de s'échapper pendant la nuit. . . »

D'autre part, le P. Cassien, dans une lettre adressée d'Ichang au R. P. Étienne Schoutens, procureur de la mission belge en Chine, nous apprend ce qui suit sur le supplice du martyr :

« C'est peut-être pour la dernière fois que je vous écris : nous sommes en pleine persécution, et elle est terrible. Vous aurez appris, par mon télégramme, la douloureuse nouvelle du martyre de notre bien-aimé Père Victorin. Nous ne savons pas encore, *d'une manière précise*, où et comment on l'a mis à mort. Ce que nous assurons, c'est qu'il est terrible de tomber entre les mains des Chinois.

(1) Résidence du P. Marcel, que le P. Victorin remplaçait momentanément. C'est le lieu de son martyre.

« Le Père Victorin fut arrêté le 6 décembre. Après l'avoir attaché à un arbre, on lui aurait, pendant plusieurs jours, arraché des lambeaux de chair vive. Ce n'est que le 11 décembre qu'il a dû cueillir la palme des martyrs.

« Oui, c'est chose épouvantable de tomber entre les mains de ces ingrats Chinois pour lesquels nos missionnaires et nos chrétiens d'Europe font tant et de si grands sacrifices. . . . »

Enfin, des télégrammes de Shang-hai disent qu'on aurait arraché au Père Victorin, pendant qu'il respirait encore, les entrailles, le cœur et les yeux. On se refuse presque à croire pareilles atrocités, mais quelles délices doit savourer au ciel l'âme qui les aura souffertes pour Jésus-Christ !

Le Père Victorin n'avait encore fait qu'un an de mission, et n'était âgé que de vingt-huit ans, étant né en 1870. Il est le cinquième missionnaire mis à mort par les païens durant l'année 1898.

ENCORE EN CHINE

Tandis qu'au Hou-pé sévit la persécution sanglante, d'autres régions du vaste empire chinois donnent de grandes consolations. On dirait que le sang des martyrs y est sans retard une semence de chrétiens. Le R. Père Vila, O. F. M., raconte que dans son district qui dépend du Vicariat Apostolique du Shantung Nord où il travaille avec un prêtre indigène, 500 Chinois ont demandé à se faire instruire, et 125 ont déjà été baptisés.

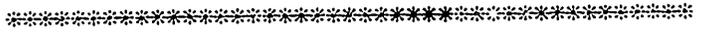
Ces peuplades appartiennent à la secte de Liknado, et bien qu'idolâtres, elles ont une idée assez juste de l'immortalité de l'âme et d'une éternelle rémunération. Après leur conversion, ce sont de fervents chrétiens.

Trois Bonzes.— Le R. P. Elzéar Capecchi, de l'Ordre des Frères Mineurs, missionnaire dans le Hou-pé septentrional, écrit qu'il a eu pendant la première année de son apostolat en Chine, la grâce de recevoir l'abjuration de trois Bonzes et de convertir leur pagode en église catholique. Cela fait bien augurer pour l'avenir, car si les prêtres des idoles les abandonnent, les païens, qui leur étaient soumis, ne tarderont pas à s'ébranler.



Saint Pascal Baylon

Patron des Congrès et des Associations Eucharistiques



FÊTES EN SON HONNEUR



PARMI les sujets d'admiration qu'offre à nos yeux ravies la Constitution divine de la sainte Eglise, le moindre n'est pas sa merveilleuse vitalité. Chaque fois que dans le cours des siècles, ses ennemis toujours nombreux, toujours furieux et toujours habiles, comme Satan leur père, pensaient l'avoir anéantie et s'apprétaient à sonner sur elle le glas funèbre, c'est alors qu'elle se relevait plus vivante et plus forte se riant de ses ennemis. Il n'est pas de siècle où ne se soit reproduit dans son histoire, le fait divin de la Résurrection du Christ que les Juifs pensaient avoir bien scellé dans son tombeau alors qu'il voulait faire de son sépulchre le témoin le plus glorieux de sa puissance et de son triomphe.

Notre XIX^e siècle, comme ceux qui l'ont précédé, pensait faire descendre dans la tombe l'Eglise décrépite et vieillie, et voilà que sur son déclin, elle enfante des merveilles dont eussent été fiers nos plus grands âges de foi. Quel est le siècle qui a vu se propager à travers le monde la dévotion au Sacré-Cœur? Quel est le siècle qui a promulgué le dogme de l'Immaculée Conception et organisé les imposantes manifestations de Lourdes? Quel est le siècle qui a acclamé S. Joseph patron de l'Eglise Universelle? Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les titres de gloire que notre XIX^e siècle tant décrié transmettra à la postérité. Mais nous n'avons pas cité encore le titre le plus glorieux que nous voulons faire ressortir, c'est qu'il a été — et cette pensée réjouit et réconforte le cœur de notre Immortel Pontife Léon XIII — il a été le grand promoteur et le puissant organisateur de la dévotion Eucharistique.

Assurément tous les siècles chrétiens ont déposé au pied de l'Eucharistie l'hommage de leurs adorations, tous ils ont donné naissance à des amants passionnés de Jésus-Hostie; mais quel est le siècle qui a *organisé* cette dévotion la première de toutes :

Quel est le siècle qui a produit le P. Eymard et avec lui le commencement de cette magnifique efflorescence d'œuvres eucharistiques que nous admirons de nos jours et qui s'appellent : l'Adoration Nocturne, l'Association des Prêtres Adorateurs, les Confréries en l'honneur du Très Saint Sacrement ? Si nous regardons plus haut encore, nous voyons les Congrès Eucharistiques dont l'éloge n'est plus à faire, et au degré le plus élevé, la création d'Instituts nouveaux, comme la Congrégation des Pères du Très Saint Sacrement, la Société des Servantes du Saint Sacrement et les autres Communautés qui ont pour but de consoler le divin Prisonnier au Tabernacle et de lui fournir une Garde d'Honneur dans l'Adoration Perpétuelle, Congrégations réparatrices et adoratrices qui rayonnent autour de Jésus-Hostie et parmi lesquelles nous saluons avec bonheur nos sœurs en saint François : Les Franciscaines Missionnaires de Marie.

Ce siècle, c'est notre siècle, notre XIX^e siècle pourtant si malade.

En face de ce développement providentiel de la dévotion Eucharistique, le Souverain Pontife ne pouvait rester insensible. Dès leur début, il avait encouragé toutes ces œuvres : mais ce n'était point assez, son cœur paternel leur réservait une consécration plus solennelle, une marque plus authentique de l'amour qu'il leur porte et des espérances qu'il fonde sur elles. A ces œuvres, en effet, il manquait encore quelque chose. Elles n'avaient pas au ciel, de saint Patron qui eût la mission officielle de les protéger, de les soutenir et de les encourager, de saint Patron que les promoteurs de ces œuvres pussent, sans crainte de se tromper, proposer comme le parfait modèle à imiter et la voie sûre à suivre dans la pratique de la dévotion eucharistique.

C'était une lacune : combler cette lacune parut au grand Pape Léon XIII devoir être un des actes les plus importants de son Pontificat. Voici comment il s'en exprime à la date du 28 novembre 1897 : « *Après avoir souvent loué les Congrès et les Associations eucharistiques, et mi par l'espoir de les voir produire des fruits plus abondants, Nous jugeons maintenant utile de leur assigner un Patron céleste choisi entre les Saints qui brûlèrent d'un plus ardent amour envers le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.* »

Trouver dans le ciel des Saints, maintenant dans la gloire, qui

durant leur pèlerinage terrestre eussent professé une dévotion spéciale envers le Sacrement de nos autels, n'était pas chose difficile, mais en choisir un entre tous qui pût être proposé comme modèle à toutes les conditions et à tous les âges, en trouver un que la dévotion eucharistique a saisi dès la plus tendre enfance, a accompagné durant toute sa vie et n'a pas quitté même dans la mort, en trouver un en qui la dévotion eucharistique a été le principe de toutes les vertus, et dans le monde et dans le cloître, et durant la persécution et en temps de paix : voilà qui était moins facile, et voilà ce que pourtant Léon XIII a voulu faire. Il continue donc : *« Or parmi ceux dont la piété à l'égard de ce sublime mystère de la foi a paru se manifester avec la ferveur la plus intense, Pascal Baylon tient le plus beau rang. »* En effet saint Pascal se fit remarquer dès son plus jeune âge par un attrait irrésistible pour le sacrement de nos autels.

Encore enfant, incapable de marcher, il s'échappe de la maison paternelle, pour se traîner à l'église et y tenir déjà compagnie au divin Prisonnier du Tabernacle. Plus tard, devenu petit berger, il gardait les brebis de son maître dans un champ du bourg de Montfort, au royaume de Valence, la cloche du couvent voisin vint à sonner pour annoncer le moment de l'élévation. A l'instant, il dépose sa houlette et adore, le front dans la poussière, la divine Victime qui vient de descendre sur la pierre de l'autel. Mais, ô prodige ! au moment où il se relève et fixe les yeux vers le ciel, la sainte Hostie lui apparaît dans les airs renfermée dans un ostensor d'or que soutiennent deux anges environnés de nuages azurés. A quelque temps de là, *« il embrasse une vie plus sévère dans l'Ordre des Frères-Mineurs de la stricte observance, et mérita par ses méditations sur le festin eucharistique, d'acquérir la science relative à ce dernier, au point que cet homme, dépourvu de science et d'aptitudes littéraires, devint capable de donner des réponses sur les matières de foi les plus difficiles et d'écrire même des livres pieux. Publiquement, ouvertement, il professa au milieu des hérétiques la vérité de l'eucharistie, ce qui lui attira de graves épreuves. Emule du martyr Tarcisius, il fut plus d'une fois menacé de la mort qui avait été le partage de ce dernier. Enfin l'affectueuse ardeur de sa piété parut se prolonger au delà de la mort. On dit en effet que pendant son service funèbre, étendu sur sa civière, Pascal Baylon ouvrit deux fois les yeux au moment des*

deux élévations. » Ces simples allusions à quelques faits de la vie de saint Pascal suffisent pour faire constater qu'en lui la dévotion eucharistique se développa dans des circonstances et se manifesta par des œuvres qu'il est rare de trouver réunies dans un même homme. Il faut reconnaître dans sa physionomie une prédestination providentielle au choix que le Souverain Pontife vient de faire. Léon XIII peut donc continuer : « *Nous croyons donc que les Associations catholiques, dont Nous parlons, ne sauraient être confiées à un meilleur patronage ; c'est pourquoi, de même que Nous recommandons, assez naturellement, la jeunesse studieuse à saint Thomas d'Aquin, les Associations charitables à saint Vincent de Paul, les malades, ainsi que ceux qui s'attachent à les soulager, à saint Camille de Lellis et à saint Jean de Dieu, de même, espérant que Notre décision tournera à l'intérêt et au bien de la chrétienté, Nous déclarons et Nous constituons, de Notre autorité suprême, et par la vertu des présentes Lettres, saint Pascal Baylon comme patron particulier des Congrès eucharistiques et de toutes les Associations qui ont pour objet la divine Eucharistie, tant de celles qui ont été constituées jusqu'à ce jour que de celles qui le seront dans l'avenir.* »

« On raconte, lisons-nous dans la *Revue franciscaine*, que dans certains milieux cet acte du Souverain Pontife a causé un vrai scandale, quelques grandes dames, à la dévotion toute parfumée de mondanité, ont jeté les hauts cris, tout comme si, au cours d'une brillante soirée, un malencontreux cavalier avait déchiré la traine de leur robe décolletée : « *Quoi donc ! s'écriaient-elles dans leur effarement, ce sera un ancien berger, un va-nu-pieds, à qui reviendra maintenant l'honneur de protéger ces œuvres, qui, enfin, réclament une certaine distinction d'origine, ou au moins de personne ! Pourquoi pas sainte Claire, la descendante du Comte de Sasso ? Pourquoi pas saint Thomas, l'auteur de l'office du Saint Sacrement ? Pourquoi pas saint Bonaventure ? Pourquoi pas saint Louis, roi de France ? Pourquoi pas saint Ignace ? Certes, l'ancien chevalier aurait eu une autre attitude à la porte du sanctuaire que ce pauvre quêteur de Villaréal : il y a tant d'autres saints qui ont été l'objet des prédilections de Jésus-Eucharistie et qui sont distingués !* »

Mais le Souverain Pontife en a jugé autrement, nous sommes autorisés à penser, croyons-nous, que son jugement est aussi

respectable que celui de nos dévots mondains. Cela nous paraît doublement évident, après la lecture des motifs que la lettre pontificale expose. N'est-il pas visible que dans son choix, le Souverain Pontife a été inspiré par l'Esprit de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » de Celui qui exalte les humbles et regarde de haut les superbes, de Celui qui choisit pour père nourricier un ouvrier et pour apôtres de pauvres pêcheurs ? N'est-il pas visible qu'il s'est plu à confondre les dévots mondains et mondaines dont les raisonnements humilieraient les Saints, s'ils pouvaient être humiliés dans l'éternelle gloire ? N'est-il pas visible qu'il a voulu, dans sa sagesse, prévenir les abus dans lesquels risquaient de glisser les faux dévots à l'Eucharistie, en leur indiquant que les véritables fruits de cette dévotion sont les vertus humbles et cachées, la modestie et la simplicité, la sainteté véritable et pratique des humbles et des petits, et non la sainteté fastueuse et superficielle des Pharisiens, la vertu solide en un mot, qui pénètre, transforme et élève la vie de tous les jours, et non la vertu d'apparat qu'on exhibe à certains jours et à certaines heures, et qui ne survit pas aux manifestations qui en provoquent l'exhibition pompeuse. Que les chrétiens lisent la vie de saint Pascal, ils comprendront mieux encore combien le choix de Léon XIII est fondé en raison, et ils remercieront, s'ils ne l'ont déjà fait, le Souverain Pontife de cette nouvelle preuve de sa sollicitude pastorale. — En attendant, saint Pascal, l'humble frère convers de l'Ordre Franciscain, va être glorifié. Jusqu'à ce jour, son nom était connu seulement dans l'enceinte des cloîtres, maintenant, il retentit au sein des congrès eucharistiques et des réunions de tout genre, qui ont pour but la glorification de l'auguste sacrement de nos autels. Les enfants de la première communion en particulier s'apprêtent à acclamer leur glorieux modèle, celui que le Vicaire de Jésus-Christ leur a choisi entre mille parmi les chœurs de ceux qui règnent dans les cieux, et suivent l'Agneau partout où il va. Rien d'étonnant que ses Frères organisent en son honneur les fêtes dont nous allons maintenant vous entretenir.

(A suivre.)



Chronique Franciscaine

A TRAVERS LE MONDE

France. La Messe du Pape. — Le mois dernier, un ardent Tertiaire, *un lanceur d'idées*, proposait « la messe du Pape. » Nous avons le Denier de Saint-Pierre, nous écrivit-il de nouveau, puissions-nous avoir la messe du Pape, c'est-à-dire le denier spirituel de saint Pierre, le trésor des trésors, permettant au Chef de l'Église de le répandre sur les âmes !

« Il faut arriver à ce qu'on célèbre un jour des millions de messes pour le Pape. Rien ne sera plus agréable à Notre-Seigneur. La Papauté a besoin de concours en ce moment, comme elle a besoin du Denier de Saint Pierre. Donnons les deux. »

Ce bon Tertiaire ajoute : « Il faut commencer, » et nous prie d'annoncer que le Dimanche 5 Mars, il fera célébrer à Bordeaux, la sainte messe pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Nous savons que plusieurs Fraternités ont bien accueilli cette idée, et qu'elles se proposent de la réaliser.

Assise. Le jour de l'an, nous eûmes grande fête au berceau de l'Ordre Séraphique. Un de nos Evêques d'Albanie, S. G. Mgr Jules Marsili, des Frères-Mineurs, y célébrait ses noces d'argent d'Evêque missionnaire. Il y a déjà plusieurs années qu'il a célébré ses noces d'or de sacerdoce.

S. G. Mgr de Persis, Evêque d'Assise, et plusieurs prélats ont bien voulu honorer de leur présence cette solennité.

A dix heures, le vétéran jubilaire chantait la messe pontificale avec une voix robuste et sonore qui dénotait une verte vieillesse. Mgr l'Evêque diocésain, comme les autres prélats, assistait au fauteuil, étant le trône au prélat jubilaire.

Dans le sermon de circonstance, où la science et la piété se disputaient la palme, le T. R. P. Santarelli, Définitéur général de l'Ordre, nous faisait assister à quelques épisodes de la vie de notre Evêque missionnaire. Tour à tour, nous le vîmes, affrontant les dangers, se jeter au-devant des hordes turques pour les empêcher de massacrer les chrétiens ou parcourir les montagnes

et les plaines de son vaste diocèse pour maintenir la foi et administrer les sacrements. Entendait-il qu'un malade demandait le prêtre, il n'hésitait pas un instant ; n'ayant point de prêtre à lui envoyer, il montait à cheval et courait porter les consolations de notre sainte religion au moribond. Aussi son nom est-il en vénération parmi le peuple albanais. Sa résidence épiscopale (une vraie chaumière de bûcheron) a été plus d'une fois rançonnée par les voleurs. Et ce que ces derniers avaient encore respecté devenait un moment après la proie des loups. Pendant les mois d'hiver, l'était dans sa chaumière, enseveli sous la neige, n'ayant pour se conserver la vie que quelques croûtes de pain dur de maïs à manger.

Notre vénérable jubilaire, en entendant ces détails de sa vie apostolique, si édifiants pour nous, mais si pénibles pour le héros, disait les larmes aux yeux : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed Nomini tuo da gloriam.* » Le soir, au salut, ce digne fils de l'humble saint François, toujours assisté de Mgr d'Assise et des autres prélats, entonnait le *Te Deum* pour remercier Dieu de toutes les faveurs reçues. La triple bénédiction, avec le Très Saint Sacrement, clôturait cette belle et touchante cérémonie.

Le jour de l'Épiphanie, un de nos religieux de Jérusalem avait le bonheur d'officier à Notre Dame des Anges. Après les vêpres, Mgr Marsili porta solennellement sous le dais le Santo Bambino, de la Crèche au maître-autel, et avec lui bénit l'immense foule de fidèles présents ; puis chacun vint, avec une vraie dévotion, baiser les pieds à la statue de Dieu-Enfant. Ainsi se terminèrent les fêtes de Noël.

FR. BERNARDIN, O. F. M.

Etats-Unis. — Le « *Catholic Directory* » pour l'année 1899 évalue à 9,856,622 la population catholique aux États-Unis. La Hiérarchie se compose d'un Délégué Apostolique, de 12 Archevêques, de 80 Evêques et de 11,144 prêtres, dont 2,756 Religieux et 8,388 prêtres séculiers. Il y a 10,002 églises ; 3,581 écoles paroissiales fréquentées par 815,063 enfants ; 251 orphelinats avec 35,030 enfants ; 191 collèges pour les garçons, 655 académies pour filles ; 32 séminaires pour le clergé séculier avec 2,436 élèves et 70 maisons d'études pour les Ordres Religieux avec 2,518 clercs et scolastiques.

Ecosse. — En Ecosse, comme dans les autres pays, le Tiers-Ordre prend de considérables accroissements. C'est ainsi qu'à Glasgow, durant l'année 1898, on compte 109 nouveaux membres et 56 novices ont été admis à la profession dans l'église des Franciscains de cette ville.

AU CANADA

Visite des Fraternités. — Les glaces de l'hiver n'ont pas interrompu la visite de nos fraternités, comme elles n'ont pas refroidi la ferveur de nos chers Tertiaires.

A *Muskinnongé*, les Tertiaires ont suivi les exercices du tri-duum avec beaucoup de dévotion et ne manquaient pas d'y assister deux fois chaque jour. Ce qui a frappé particulièrement le Père Visiteur, c'est le fonctionnement parfait du Discrétoire et la régularité des réunions mensuelles. Monsieur le Chanoine Caron, curé de la paroisse, préside lui-même les réunions et est heureux de reconnaître que ses Fraternités sont des foyers de ferveur dans sa paroisse.

A *Saint Paulin (diocèse de Trois-Rivières)* malheureusement, le Discrétoire fait momentanément défaut. M. le Curé, en attendant qu'il puisse le rétablir, y supplée par son activité et son zèle. Il ya plus de 200 Tertiaires, le Père Visiteur les a trouvés fidèles à leur règle. Une cérémonie de prise d'habit et de profession qui eut lieu devant toute la paroisse fut le digne couronnement de la visite.

A *Lavaltrie* qui a eu le Père Visiteur du 12 au 15 février n'a pas encore ses fraternités canoniquement érigées. Mais les éléments sont prêts. L'année dernière, le Tiers Ordre n'y était pas connu. A l'occasion d'une retraite, 179 paroissiens avaient demandé à prendre le saint habit. Ils ont persévéré dans leurs bonnes dispositions. Le Père Visiteur, dans une cérémonie grandiose, les a reçus à la profession et de nouveaux postulants ont été admis à revêtir le saint habit.

Depuis longtemps, M. le curé de *Pont-Rouge* (Sainte-Jeanne de Neuville) attendait un de nos Missionnaires. Enfin ses désirs furent exaucés. Une retraite de 4 jours a été prêchée dans le but de faire connaître le Tiers-Ordre. Tous les fidèles, assidus aux saints exercices, écoutaient surtout avec avidité les éclaircissements que leur donnait le Père sur l'Ordre de la Pénitence.

Le 23 février au matin, 95 paroissiens, en présence de toute la paroisse réunie, revêtirent l'habit de la Pénitence. Les hommes étaient aussi nombreux que les femmes. Monsieur le curé était lui-même ravi et enchanté du nombre relativement grand et des sérieuses dispositions de ceux qui venaient ainsi se ranger résolument sous la bannière de saint François. De fait c'est, sous tous les rapports, l'élite de la paroisse.

Saint-Barthélemy (au diocèse de Montréal) ne connaissait pas non plus le Tiers-Ordre, avant les deux retraites qui viennent d'y être prêchées, l'une aux hommes, l'autre aux femmes. Mais depuis longtemps, le digne et vénéré curé de cette paroisse nourrissait le désir de l'établir parmi ses paroissiens et d'en faire le couronnement et le rempart du bon esprit, de la foi et de la piété dans cette paroisse, exemplaire sous tous les rapports. Dans une lettre où le zélé pasteur laisse parler son cœur débordant de reconnaissance pour le bon Dieu, il nous dit que le succès de la mission dépasse de beaucoup toutes ses espérances, et en quelques lignes il fait le plus bel éloge de cette population profondement chrétienne. C'est nous dire quelles excellentes Fraternités nous avons inaugurées dans ce milieu si bon : « C'est avec un entrain indescriptible, nous dit-il, que les exercices de la retraite ont été suivis par les fidèles des deux sexes. Dès quatre heures du matin, on assiégeait les portes de l'église, et depuis cinq heures a. m. jusqu'à neuf heures et demie du soir, et cela pendant deux semaines, l'église a toujours été remplie de fidèles. Le soir, au Chemin de la Croix, qui commençait à 7 h. pour ne finir qu'à neuf heures avec la vénération de la croix, nous avions à l'église plus de douze cents personnes sur une population de seize cents communicants. On venait des extrémités de la paroisse. Dans les familles, c'était à qui n'échoirait pas la garde de la maison, quand il était nécessaire qu'il y restât quelqu'un.

C'est chez tous un renouvellement complet dans l'esprit de foi et dans la ferveur. A peu près cinq cents personnes dont près de deux cents hommes, se sont enrôlées dans le Tiers-Ordre de saint François.

Ce n'est pas l'esprit de crainte qui domine dans les âmes ; c'est l'amour du Bon Dieu, de la Sainte Vierge et de saint François ; c'est le désir du ciel et l'amour de la pénitence.

Les volontés ont été fortement remuées. Une impulsion douce

mais puissante leur a été donnée vers le bien. J'ai donc lieu d'en attendre des fruits permanents.

Certainement les vœux de ce digne prêtre seront exaucés. Les fruits de cette mission et les œuvres qui en sont le résultat sont confiés à de trop bonnes mains pour qu'ils périssent.

Enfin *Beauharnois* également a eu son Père Visiteur. Malheureusement la visite a été plutôt un passage ; elle n'a duré qu'un dimanche, au grand regret des Tertiaires. Cependant le Père a eu le temps de voir et d'entendre tous les frères, d'encourager tout le monde, de recevoir 70 professions et de donner le saint habit à 9 novices.

Sœurs Franciscaines. — La communauté des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie vient de faire une perte bien sensible dans la personne de la Révérende Mère Marie de Saint Michel, décédée le 17 courant, à l'âge de 36 ans.

La Mère Marie de Saint Michel était née à Vannes en Bretagne. Elle avait été envoyée au Canada il y a quatre ans, et après avoir été directrice du Pensionnat des Sœurs Franciscaines à Sainte-Anne de Beaupré, elle était venue demeurer à Québec où elle remplissait les fonctions d'Économe.

Elle a été inhumée dans le cimetière de la Communauté, à côté de l'église du Très Saint Sacrement, où reposent déjà deux de ses compatriotes, toutes deux Bretonnes comme elle.

Que Dieu accorde le repos éternel.

AVIS

Le pèlerinage des Sœurs du Tiers-Ordre des différentes Fraternités de Montréal, à Sainte Anne de Beaupré, aura lieu le samedi 17 juin.

Le pèlerinage des Frères aura lieu le samedi 15 juillet.

Le bateau « Trois-Rivières » prendra des pèlerins à Saint-Sulpice.



Chronique de S. Antoine

Au Sanctuaire de la rue de Puteaux. — Mgr Albert Pascal, évêque de Mosynopolis, vicaire apostolique de Saskatchewan, a tenu de visiter le Sanctuaire de saint Antoine, avant de s'embarquer pour sa lointaine mission. C'était un vendredi ; aussi, sur l'invite du R. P. Gardien, il est descendu à la Crypte, que les Pauvres eux-mêmes appellent leur église, et il a évangélisé les *Pauvresses*. Comme à la chapelle supérieure, il a su, par sa simplicité et son abandon, intéresser tout ce monde. Son thème, bien de circonstance, était celui-ci : « Quelle que soit votre misère, sachez qu'elle n'est rien auprès de celle de nos Peaux-Rouges. Grâce à leur foi, ils se résignent. Si vous voulez gagner le ciel, vous aussi, sachez souffrir. »

Pieuse Union. — D'après un rapport qui a été présenté récemment au R^{me} Père Général des Frères-Mineurs, la Pieuse Union compte actuellement six millions d'associés. Le centre de l'association est à Rome, au couvent des Frères-Mineurs, 124, via Merulana. Le centre en France est à Brive ; au Canada, le centre national est le couvent des Frères-Mineurs de Montréal. Nos lecteurs connaissent les obligations : réciter chaque jour trois fois *Gloria Patri* et une fois le *Si queris*. Les personnes qui ne savent pas lire peuvent réciter un *Pater, Ave, Gloria*, en place du répons miraculeux.

FAVEURS OBTENUES

« Remerciements profonds à notre saint Antoine de Padoue pour différents objets retrouvés grâce à son intercession. »

A. B. R.

Reconnaissance à saint Antoine pour une faveur obtenue.

F. C.

Montréal. — Mille remerciements à saint Antoine pour m'avoir guéri d'une grave maladie qui menaçait d'être longue.

Je fis une neuvaine et promis du pain pour les pauvres de saint Antoine et me voici en parfaite santé. A. St. Tertiaire.

Merci au bon saint Antoine qui m'a fait trouver de l'ouvrage jusqu'à ce jour. Je lui avais promis du pain pour ses pauvres et la publication de cette faveur. P. C.

— 18 Déc 1898. — Merci à saint Antoine pour m'avoir trouvé beaucoup d'ouvrage. J. S. B.

— Je remercie le bon saint Antoine pour des faveurs obtenues dans un moment de détresse, sur la promesse de pain pour les pauvres et de quatre neuvaines. J'avais encore promis de le faire connaître dans la *Revue* si j'étais exaucée. Une Tertiaire.

19 août 1898. — Remerciements à saint Antoine pour une grâce obtenue. B. C. M. Tertiaire.

Une tertiaire remercie saint Antoine d'une grande grâce obtenue.

— J'ai obtenu deux faveurs signalées par l'intercession de saint Antoine. J. S. Tertiaire.

— **Sainte Cunégonde de Montréal.** — Mille remerciements à saint Antoine pour une grande faveur obtenue sur la promesse de publication dans la *Revue*. Une Tertiaire.

— Remerciements à saint Antoine pour la guérison presque complète de deux maladies graves, après une neuvaine de maris en son honneur et promesses de pain pour les pauvres. Deux Tertiaires.

Port-Neuf. — Mille remerciements à saint Antoine pour plusieurs faveurs obtenues. Une abonnée.

Sorel. — Deux grandes faveurs obtenues par l'intercession du bon saint Antoine sur la promesse de les mentionner dans la *Revue*. Une Tertiaire.

Sainte Justine de Newton. Je souffrais beaucoup d'un engourdissement dans les bras, qui m'empêchait de travailler : je payai une messe en l'honneur de saint Antoine et lui promis de faire connaître ma guérison dans la *Revue*, si j'étais exaucée. Je le fus en effet, mais je négligeai d'accomplir ma promesse, aussi au bout de quelque temps, mon mal reparut, ce que j'attribue à ma négligence. Je m'empresse de réparer ma faute. Dame O. B.

Saint Vincent de Paul. J'ai obtenu du bon saint Antoine une situation sur la promesse de le publier dans la *Revue*. Je le remercie de tout mon cœur. E. G.

Waterloo. — Merci au bon saint Antoine de Padoue pour m'avoir fait trouver un objet perdu. M. A. C.

— 20 Nov. — Une faveur insigne obtenue par l'entremise de saint Antoine, après la promesse de la communion des treize mardis, d'un pain par semaine pour les pauvres et d'insertion dans la *Revue* si la grâce était obtenue. Sœur Marie-Madeleine.



NÉCROLOGIE

Montréal. — Dame Joseph Descaries, née Adeline Gougeon, en religion Sœur François d'Assise, décédée à Notre-Dame de Grâces, à l'âge de 53 ans, après 4 ans de profession.

— Dame Julien Voyer, née Anastasie Bourdon, décédée après 16 ans de profession, le 6 fév. 1899, à l'âge de 77 ans et 11 mois. Son nom en religion Sœur François d'Assise.

— Arthur Mathard en religion Frère Léonard de Port Maurice, de la Fraternité de Notre-Dame des Anges, décédé le 22 fév. 1899, après 2 ans et quelques mois de profession.

— Monsieur Georges Plamondon, en religion, Frère Antoine de Padoue, décédé le 10 fév. 1899. Tertiaire depuis 1896, il était âgé de 72 ans.

— Dame Octave Turgeon, née Adeline Forget, décédée le 31 octobre dernier à l'âge de 65 ans, après 3 ans de profession. Elle appartenait à l'association du chemin de croix perpétuel.

— Dame Bénoni Dufresne, née Cordélia Corsin.

Thurso. — Monsieur Prud'homme, décédé le 23 du mois de fév.

Saint-Raymond. — Monsieur J.-B. Plamondon, en religion Frère Jean-Baptiste, décédé à Saint-Raymond le 2 mars, à l'âge de 80 ans, après plusieurs années de profession. Il était un des premiers Tertiaires de la Fraternité de Notre-Dame de Lourdes, fondée en 1884. Malade depuis deux ans, sa patience ne se démentit jamais, ne souffrant pas même qu'on le plaignit, et offrant sans cesse avec joie ses souffrances en expiation pour sa vie passée.

Ste-Anne des Plaines. — Marie Louise Filion, en religion Sœur Elisabeth, de la Fraternité de Ste-Anne des Plaines, décédée à St-Fulgence de Chicoutimi, le 8 jan. 1899, à l'âge de 27 ans et 5 mois, après 2 années de profession.

St-François de Sales. — Dame Domptail Labelle, née Léocadie Labelle, décédée le 7 janvier 1899, âgée de 76 ans. Elle appartenait à la Fraternité de Ste-Rose.

Ste-Thérèse. — Delle Marie-Louise Desjardins, Tertiaire, décédée le 13 fév. 1899, après plusieurs années de profession.

St-Philippe de Laprairie. — Delle Delphine Delvina Aubry, décédée le 8 décembre dernier, novice depuis plusieurs mois.

Joliette. — Dame veuve Noël Morel, née Geneviève Barrière, décédée le 23 janvier.

Associés du Chemin de Croix Perpétuel. — Philomène Michaud. — Hercule Coutré. — Delle Arzélie Noël. — Wilfrid Cloutier.